



ASSEMBLÉE — 36^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 23 : Amélioration de l'efficacité de l'OACI

SITUATION DES BUREAUX REGIONAUX DE L'OACI SITUES EN AFRIQUE

(Note présentée au nom des États africains par le Cameroun)²

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	
La présente note traite du rôle important que jouent les Bureaux régionaux de l'OACI dans l'assistance aux États de la Région AFI dans tous les domaines de l'aviation civile.	
Suite à donner : L'Assemblée est invitée à demander au Secrétaire Général de l'OACI d'affecter des ressources appropriées aux Bureaux régionaux situés en Afrique.	
<i>Objectifs stratégiques :</i>	
<i>Incidences financières :</i>	
<i>Références :</i>	

¹ La version française est fournie par les États africains.

² Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Jamahiriya Arabe Libyenne, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tome et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Togo, Tunisie, République Démocratique du Congo, République Unie de Tanzanie, Tchad, Zambie, Zimbabwe.

1. INTRODUCTION

1.1 Trois des sept Bureaux régionaux de l'OACI sont implantés en Afrique et couvrent de ce fait l'Afrique :

- a) le Bureau de Dakar pour l'Afrique occidentale et centrale est accrédité auprès de 24 États et 2 territoires ;
- b) le Bureau de Nairobi pour l'Afrique orientale et australe est accrédité auprès de 23 États et 2 territoires ;
- c) le Bureau du Caire pour le Moyen-Orient est accrédité auprès de 19 États dont 3 africains.

1.2 Il est à noter que 3 États de la Région Afrique du Nord relèvent du Bureau Europe et Atlantique Nord situé à Paris.

2. ANALYSE

2.1 L'importance du travail dévolu et effectué par les Bureaux régionaux de l'OACI n'est plus à démontrer tant dans ses aspects diplomatiques que techniques : représentation de l'Organisation dans les États auprès desquels les Bureaux régionaux sont accrédités afin de leur donner avis et assistance pour la mise en application des plans de navigation aérienne et de la politique générale de l'OACI.

2.2 Les Bureaux régionaux, pour correctement remplir leur mission, ont besoin de moyens conséquents qui doivent être à la mesure des problèmes et des enjeux auxquels sont confrontées les différentes régions qu'ils couvrent.

2.3 Les Bureaux régionaux de l'OACI couvrent des régions qui ne sont pas toutes au même stade de développement, dont les caractéristiques géographiques sont différentes et dont les problèmes ne sont pas similaires. Il est clair, à la lumière de ces éléments, que certains Bureaux régionaux ont davantage besoin de ressources que d'autres afin de faire face à des problèmes d'une ampleur tout à fait spécifique aux régions dans lesquels ils opèrent.

2.4 En effet, et pour prendre le cas du continent africain qui nous intéresse plus particulièrement, ses caractéristiques physiques et socio-économiques font que notre continent est aujourd'hui celui dont les moyens des Bureaux régionaux s'y trouvant doivent être les plus préservés sinon renforcés.

2.5 Car, outre l'immense territoire terrestre et maritime couvert par le grand nombre de FIRS relevant de la responsabilité des États auprès desquels sont accrédités les Bureaux régionaux de la Région Afrique, le fait qu'une grande partie des États les moins développés sont situés en Afrique constitue un indicateur très probant qui permet d'apprécier l'environnement particulier dans lequel opèrent les Bureaux régionaux de l'OACI en Afrique et, par voie de conséquence, leurs besoins tout aussi particuliers.

3. **CONCLUSION**

3.1 L'assistance des Bureaux régionaux de l'OACI aux États d'Afrique et de l'Océan Indien est plus que jamais requise. C'est pourquoi, les États africains réitèrent leur soutien aux Bureaux régionaux de l'OACI desservant le continent.

4. **SUITE À DONNER PAR L'ASSEMBLÉE**

4.1 L'Assemblée est invitée à demander au Secrétaire Général de l'OACI d'affecter des ressources appropriées aux Bureaux régionaux situés en Afrique.

— FIN —